

Publication concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local et de prestations d'assistance juridique signée avec la Société COUTIER SENIOR, en application de l'article L. 22-10-30 du Code de commerce

Le Conseil de surveillance de la société AKWEL (« AKWEL ») a autorisé, lors de sa séance du 6 novembre 2025, en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique signée avec la société COUTIER SENIOR en date du 21 janvier 2004 («la Convention»).

Personne directement ou indirectement intéressée au renouvellement de la Convention et nature de sa relation avec AKWEL.

La société COUTIER SENIOR en qualité d'actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de AKWEL.

Nature, objet et Motifs justifiant de l'intérêt du renouvellement de la Convention

Aux termes de cette Convention, AKWEL met à la disposition de la société COUTIER SENIOR un local destiné notamment à abriter son siège social et assure pour cette dernière différentes prestations d'ordre juridique et comptable ainsi que des missions de secrétariat administratif.

Cette convention se renouvelle par tacite reconduction le 22 janvier de chaque année.

Conditions financières de la Convention

En contrepartie de l'ensemble des services ainsi rendus, AKWEL facturera à la société COUTIER SENIOR, au titre de l'exercice 2026, la somme de 383 €.

Rapport entre le prix pour AKWEL et le dernier bénéfice annuel

Le rapport entre le montant des honoraires facturé par AKWEL et le dernier bénéfice annuel (27 646 198,68 € - Bénéfice 31 décembre 2024) est de 0,00001.

AKWEL
975, ROUTE DES BURGONDES
01410 CHAMPFROMIER - FRANCE
Tel : +33 4 50 56 98 98

WWW.AKWEL-AUTOMOTIVE.COM

AKWEL S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 21 235 356,80 Euros
344 844 998 R.C.S Bourg-en-Bresse
Siège social : 975, ROUTE DES BURGONDES - 01410 CHAMPFROMIER - FRANCE